



MANUFACTURES DE PROXIMITÉ PROGRAMME D'INGÉNIERIE

L'AMI Manufactures de proximité est ouvert en continu du 7 octobre 2021 au 3 mars 2022. Trois temps de sélection de projets seront organisés : en novembre 2021, février 2022 et mars 2022. Ces informations sont développées dans le cahier des charges du programme.

Les Manufactures de proximité sélectionnées bénéficieront d'un programme d'ingénierie comprenant deux volets:

- **Une phase d'incubation - accélération de 4 mois**, à destination des équipes projets pour consolider le projet présenté et appuyer sa viabilité ; C'est à l'issue de l'incubation que les financements accordés au projet seront décidés et attribués. Les projets qui présenteraient des faiblesses trop importantes pourront être ajournés.
- **Une phase d'accompagnement sur mesure** de chaque Manufacture, durant 2 ans, une fois les financements octroyés.

Ce programme d'ingénierie est financé à hauteur de 3,4 M€ pour l'ensemble des projets labellisés Manufactures de proximité entre 2021 et 2024. Il est coordonné par France Tiers-Lieux qui a préfiguré le programme Manufactures de proximité et réunit des experts thématiques et dédiés sélectionnés dans le cadre d'un appel organisé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, en capacité d'accompagner les problématiques transverses et diverses que rencontrent les porteurs de projets de ces tiers-lieux de production.

TEMPS 1 DU PROGRAMME D'INGÉNIERIE : INCUBATION - ACCÉLÉRATION

L'incubateur-accélérateur est une étape incontournable du processus d'ingénierie, obligatoire pour toutes les équipes projets et doit notamment les parties prenantes des projets ; elle a pour vocation d'outiller l'ensemble des porteurs de projets et leurs parties prenantes, ainsi qu'à homogénéiser les attendus.

Ce programme se déroulera sur 4 mois et comprendra 8 modules de contenus, basés notamment sur les retours d'expérience de porteurs de projets de Manufactures, ateliers partagés, tiers-lieux, fab-labs...

Les porteurs de projets sont invités à se présenter en binôme à toutes les sessions, en favorisant la participation d'un partenaire très engagé dans le projet. Dans la mesure du possible, les sessions d'incubation - accélération se dérouleront dans des tiers-lieux pour favoriser une dynamique de visites apprenantes.

Les Manufactures labellisées seront réparties en sous-promotions ; ainsi, les porteurs de projets et leur partenaire pourront s'approprier les contenus plus aisément, mais aussi favoriser l'émulation

entre porteurs de projets, puisque le programme d'incubation est considéré comme le premier socle du futur réseau national des Manufactures de proximité qui sera animé par France Tiers-Lieux.

C'est à l'issue de la phase d'incubation - accélération que le montant des financements sera validé et octroyé pour les projets matures. Ce point permettra également de flécher les besoins en matière d'accompagnement sur mesure. Si l'état de maturité des projets ne paraît pas suffisamment avancé à l'issue de cette phase, notamment sur les perspectives économiques, juridiques et foncières, le Comité de Sélection se réservera le droit de ne pas attribuer de subvention au projet.

Les blocs de compétences du programme d'incubation - accélération

1. CONSTRUIRE / RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cartographie des partenaires et parties prenantes pour chaque projet

Identification d'autres partenaires / parties prenantes potentielles selon les axes de développement du projet

Déroulé des actions stratégiques pour mobiliser de nouvelles parties prenantes ou renforcer leur adhésion

Mise en oeuvre opérationnelle : rôle pour chaque partie prenante / partenaire selon les modalités de gouvernance pré-définies

2. MAÎTRISER SON FONCIER

Panorama des possibilités en matière de maîtrise foncière (type de baux)

Construire une stratégie foncière qui permette d'amortir les investissements

Déroulé des actions stratégiques pour construire sa maîtrise foncière de la Manufacture

3. CONSTRUIRE / CONSOLIDER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Construction budget & plan de financement sur 4 ans

Identification des ressources humaines et matérielles sur 4 ans

Déroulé des actions stratégiques sur 4 ans : progression de la part des ressources propres vs ressources publiques + part des sous activités au regard du volume d'affaires global

4. CHOISIR LE FORMAT JURIDIQUE ADAPTÉ AU PROJET ET SES MODALITÉS DE GOUVERNANCE

Panorama des modèles juridiques à envisager, échange de bonnes pratiques

Présentation des impacts en termes de modalités de gouvernance selon le modèle choisi

Déroulé des actions stratégiques pour amorcer ce changement

5. AMÉNAGER SA MANUFACTURE

État des lieux des équipements déjà disponibles par projet

Construction du listing d'équipement adapté aux différentes activités, besoins et usages
Construction des espaces de la Manufacture : ergonomie, chiffrage, sélection des intervenants
Coordination des travaux

6. DÉVELOPPER SON OFFRE DE SERVICES ET FÉDÉRER SA COMMUNAUTÉ

État des lieux des activités développées : CA, ressources, axes de développement

Programmation du lieu : quels services pour quels publics cibles? + déroulé d'actions dans le temps

Constituer ou renforcer la communauté de professionnels

Animation de la Manufacture : construire une dynamique participative pour inclure usagers et résidents

7. COMMUNIQUER AUTOUR DE LA MANUFACTURE

État des lieux des outils et supports de communication déjà établis par projet, forces et fragilités

Panorama des outils possibles, échange de bonnes pratiques

Déroulé d'actions stratégiques en communication par projet

8. DÉFINIR L'UTILITÉ SOCIALE ET L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE SA MANUFACTURE

1 / Inscire la mesure d'impact social et environnemental dans le développement du projet

2 / Déroulé des actions stratégiques pour mise en oeuvre opérationnelle

PHASE 2 : ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

L'accompagnement des projets est déterminé à l'issue de la phase d'incubation-accélération en fonction des besoins identifiés par et avec les équipes projet. Les interventions relatives à l'accompagnement sur mesure seront variables d'un projet à l'autre.

L'enjeu de l'accompagnement sur mesure de l'ensemble des projets est de permettre la mise en œuvre opérationnelle des outils appréhendés durant la phase d'incubation. Cette phase d'accompagnement doit permettre d'assurer le suivi des équipes projets pour favoriser leur autonomie à l'issue de la troisième année d'exploitation de la Manufacture en matière d'équilibre économique, de gouvernance, de déploiement de leur offre de services, de leur dynamique partenariale et de leur ancrage territorial....

L'accompagnement est pensé sur 2 ans, et animé par une équipe d'experts sélectionnés pour leur expérience sur des projets similaires. Il prend la forme de crédits mobilisables selon des besoins ponctuels préalablement identifiés, notamment durant le temps d'incubation. Les besoins repérés autour des projets pré-sourcés sont les suivants :

- **ACCOMPAGNER LA CONSOLIDATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE**

Au-delà du bloc de contenus de la phase d'incubation-accélération, le programme d'ingénierie peut venir renforcer les besoins constatés. Par exemple, accompagner sur 2 ans et par étapes une structure qui diminue progressivement sa part de financements publics au profit de ses propres ressources marchandes.

- **ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DU MODÈLE JURIDIQUE**

Exemples de projets qui aujourd'hui, fonctionnent sous forme associative mais envisagent de passer sous SCIC dans les deux ans qui viennent, le temps aussi de stabiliser leur modèle économique ; le programme doit leur permettre de les conforter dans leur choix et de le mettre en oeuvre ; il peut également s'agir d'agrèger d'autres organisation au tiers-lieux et devoir définir des modalités de fonctionnement commune (exemple d'un service de restauration développé, parallèlement, au sein de la Manufacture).

- **ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION**

Certains projets sont structurés autour de la mutualisation des outils et des espaces de travail, mais n'ont pas encore développé de programmes de formation ; le programme peut les aider à structurer leur offre de formation (parcours, métiers, secteurs d'activités, partenaires, public cible, agrément...).

- **ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE FONCIÈRE DU PROJET**

Accompagner et conseiller les porteurs de projets pour leur permettre de construire des modalités d'accès au foncier innovantes et durables.

- **ACCOMPAGNER L'ANIMATION DES PROFESSIONNELS DE LA MANUFACTURE**

Accompagner une stratégie en matière de communication interne, d'animation, de programmation événementielle permettant aux professionnels de se rencontrer, d'émuler mais aussi en faveur des entreprises, organismes de formation, établissements scolaires, associations du territoire.

- **ACCOMPAGNER UNE DÉMARCHE DE MESURE D'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

Avec l'aide d'un consultant, développer une démarche permettant de recueillir, au fil de l'eau des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de leur projet.

- **ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION ET DE DISTRIBUTION**

Accompagner la mise en place de réseaux pour favoriser la distribution des produits fabriqués au sein des Manufactures.